

CONSTITUTION DU DOSSIER MOBILITE

Pièces à fournir **OBLIGATOIRE** pour tous les candidats

-Curriculum vitae (maximum 2 pages)

Pièces à fournir **OBLIGATOIRE** pour les candidats fonctionnaires

-Dernier arrêté de nomination ou tout autre acte administratif mentionnant le corps, grade et fonction publique

-Demande de détachement (format papier libre), le cas échéant, lorsque le corps d'accueil est différent du corps d'origine de l'agent

Priorités légales : liste des pièces justificatives à joindre **obligatoirement** à l'appui d'une demande

Priorité de mutation énoncée à l'article 62 BIS de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et dans le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 :		Pièces justificatives
Suppression de poste dans le cadre d'une restructuration d'un service de l'Etat ou d'un de ses établissements publics	Fonctionnaire dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'une restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics	Arrêté du ou des ministres intéressés et du ministre chargé de la fonction publique qui définit le périmètre et la durée de mise en œuvre d'une restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics A défaut, attestation du directeur de la structure

Priorités de mutation énoncées à l'article 60 II de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 :		Pièces justificatives
rapprochement de conjoint	Fonctionnaire séparé de son conjoint ou de son partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, pour des raisons professionnelles	Copie du livret de famille OU de la déclaration conjointe de Pacs délivrée en Mairie ou par un notaire Attestation de l'employeur du conjoint Copie du contrat de travail Formulaire d'enregistrement d'entreprise Attestation récente d'inscription à Pôle-Emploi et attestation de la dernière activité professionnelle Copie de l'avis d'imposition commune
Handicap	Fonctionnaire en situation de handicap	Attestation en vigueur de la reconnaissance de travailleur handicapé établie par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes
Fonctions exercées dans quartier urbain "difficile"	Fonctionnaire qui exerce ses fonctions, pendant une durée et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, dans un	Copie de ou des arrêté(s) d'affectation permettant de justifier d'au moins 5 ans de services continus en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville)

Priorités de mutation énoncées à l'article 60 II de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 :		Pièces justificatives
	quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles	
CIMM Outre-Mer	Fonctionnaire qui justifie du centre de ses intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie ³	Certificat de résidence et d'hébergement de moins de 6 mois visé par la mairie du lieu où l'agent se rend OU attestation sur l'honneur d'hébergement des proches chez lesquels l'agent se rend, visée par la Mairie de leur lieu d'habitation et accompagnée d'un justificatif de leur domicile Copie de la dernière taxe foncière ou de l'acte de propriété si l'agent est propriétaire Copie du livret de famille des parents Justificatifs de scolarité si l'agent a été scolarisé dans la collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle Calédonie
Suppression de poste	Fonctionnaire, y compris relevant d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service	Attestation du directeur de la structure de l'agent certifiant que le poste détenu par ce dernier est supprimé, avec mention de la date de suppression du poste.

Autres situations individuelles énoncées dans les lignes directrices de gestion⁴	Pièces justificatives
Raison médicale	Certificat du médecin de prévention ou d'un médecin agréé (sous pli confidentiel) ;
Rapprochement familial /raisons sociales	Toute pièce justificative attestant de cette situation (notamment, si vous

3 - 5 départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte- 5 collectivités d'Outre-Mer : Saint Pierre et Miquelon, les Îles Wallis et Futuna, Polynésie Française, Saint Barthélemy et Saint Martin
- Nouvelle-Calédonie

4 Se référer au 3.3 de la note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 relative aux Lignes Directrices de gestion – politique de mobilité

	êtes dans une situation de garde partagée d'un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans : justificatifs attestant de cette situation juridique) ; Justificatifs de domiciles séparés des conjoints ou partenaires Formulaire d'enregistrement d'entreprise Rapport social
Autres situations	Fournir toute pièce justificative